

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	63

PRESENTS 45
 POUVOIRS Suppléants 4
 POUVOIRS Titulaires 14
 ABSENTS 29

Vote Pour : 63
 Vote Contre : 0
 Abstention : 0

Date de la Convocation

8 AVRIL 2025

Date d’Affichage

8 AVRIL 2025

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 14 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Mathieu BLESS, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Alain CAUDERAN, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Pascal HEBRARD, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Elisabeth LOYER, Françoise MALAURE-NERIN, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Fernand ORTEGA, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Marie-Paule SENAT SOLOFRIZZO, Alain SORIANO, Martine SOUQUET, Benoît TRAGNÉ, Pierre TRANIER

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Laurent ESTRADA à Patrick CAUSSE, Patrick LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Blaise AZNAR à Michelle LAVIT, Lahcène BAAZIZ à Francis RUFFEL, Florence BELOU à Mathieu BLESS, Michel BONNET à Bernard FERRET, Jean-Claude BOURGEADE à Bernard MIRAMOND, Laurence CRANSAC VELLARINO à Christophe GOURMANEL, Isabelle FOUROUX-CADENE à Pascale PUIBASSET, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Christelle HARDY-HEBRARD à Martine SOUQUET, Francis MONSARRAT à Alain ASSIE, Christel PALIS à Dominique HIRISSOU, Jean-Marie VALATX à Marie-Claire MATE, François VERGNES à Paul BOUVRAIS, Claire VILLENEUVE à Christian PERO

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, René ANDRIEU, Julien BACOU, Ann BARNES, Jean-François BAULES, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Dominique BOYER, Jacques BROS, Alain CAMALET, Gabriel CARRAMUSA, Céu DA COSTA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Maryse GRIMARD, Christophe HERIN, Jean-Paul LALANDE, Christian LONQUEU, Marie MONTELS, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Francis PRADIER, Didier SALANDIN, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Claude SOULIES, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Jean TKACZUK, Gilles TURLAN

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N° 86_2025

ACTES : 5.3.4

OBJET DE LA DELIBERATION : 07- Composition de la Commission Intercommunale pour l'accessibilité - Modification

Exposé des motifs

La Commission Intercommunale pour l'accessibilité été créée et composée par délibération du Conseil de communauté du 22 mai 2023. Elle se compose notamment de :

- 5 membres titulaires et 5 membres suppléants de la Communauté d'agglomération,
- 2 représentants d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental et psychique titulaires et autant de suppléants ;
- 1 représentants d'associations ou organismes représentant les personnes âgées titulaires et autant de suppléants ;
- 1 représentant des acteurs économiques titulaires et autant de suppléants ;
- 1 représentant des autres usagers de la ville titulaires et autant de suppléants ;
- 1 représentant du Conseil Départemental et 1 suppléant ;
- 1 représentant de la Direction Départementale des Territoires (DDT) et 1 suppléant.

Il convient de procéder au remplacement de Louisa KAOUANE, ayant été désignée Membre suppléante de la Commission Intercommunale d'accessibilité et ayant démissionnée.

Le Conseil de Communauté,

Où cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2143-3,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 février 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°138_2023 du 22 mai 2023 relative à la composition de la Commission Intercommunale d'accessibilité,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **procède** au vote, sans recourir au scrutin secret, d'un membre suppléant de la Commission Intercommunale d'Accessibilité, pour la durée du mandat, comme suit :

Fernand ORTEGA, Membre suppléant.

Les autres membres précédemment désignés restent inchangés.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le 30 AVR. 2025

- publication - mise en ligne

Le 30 AVR. 2025

et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,

Fait les jour, mois, an, susdits,


Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS

 **Gaillac-Graulhet**
AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides


Le Président,
Paul SALVADOR